

# INFO-AGS

Juin 2008

Volume 8 no 2

P. 3

## *Les défis actuels de la stérilisation*



P. 8

## *Des nouvelles du cegep St-Laurent*

# En plus +

Questions  
de normes

PAGE 6

3 forfaits  
permettant  
de participer au  
colloque annuel  
2008

PAGE 9

ASSOCIATION  
DES GESTIONNAIRES  
EN STÉRILISATION



*Une publication pour les gestionnaires en stérilisation*

*[www.sterilisationags.com](http://www.sterilisationags.com)*



## ***La stérilisation et son processus***

### ***Nettoyage***

Gamme complète de détergents et désinfectants à instruments

### ***Préparation de l'emballage***

Gamme complète de produits Steriking de Wipak

### ***Programme de contrôle de la stérilisation de 3M***

#### ***Contrôle de la charge***

Précis et fiables, les indicateurs biologiques à lecture rapide Attest<sup>mc</sup> vous permettent de libérer les charges en 1 ou 3 heures



#### ***Contrôle de l'équipement***

##### ***Nouveau!***

Le paquet-test Bowie-Dick de 3M ...  
Le plus performant sur le marché



#### ***Contrôle des paquets***

StériGage<sup>mc</sup> ...  
L'intégrateur dans une classe à part.



### ***En collaboration avec 3M Canada***

Service à la clientèle, Dismed

Téléphone: (514) 355-6988, sans frais 1-800-567-3219

Télocopieur: (514) 493-6608, sans frais : 1-800-882-6608

Courriel: sac@dismed.com

## Mot de la présidente



Cher (e) s collègues,

Cette édition de notre bulletin d'information est encore une fois riche d'articles instructifs. C'est grâce au travail de madame Anne-Marie Rancourt que cette publication de juin a pu être possible cette année. J'espère qu'elle vous permettra de parfaire vos connaissances.

La belle saison est de retour et il est temps de refaire le plein pour continuer notre mission qui est de faire de la qualité de la stérilisation un idéal à atteindre dans nos établissements

Pour y arriver, plusieurs moyens s'offrent à nous et nous, de l'association, avons à cœur de vous permettre d'y accéder le plus facilement possible. C'est pourquoi nous continuons à mettre tous les efforts pour préparer un colloque de qualité. Je vous rappelle que pour profiter du rabais d'inscription au colloque, vous devez être membre inscrit avant le 1<sup>er</sup> juin.

Nous travaillons toujours beaucoup sur le projet de mise à niveau du nouveau titre d'emploi, mais les procédures sont longues.

Du côté formation, vous trouverez dans ce numéro des nouvelles toutes fraîches.

Il est aussi à noter qu'à notre assemblée générale annuelle, il y aura bien entendu des élections. Je vous invite à poser votre candidature.

Je vous souhaite donc bonne lecture sous le soleil et c'est avec impatience que j'attends de vous rencontrer cet automne à l'occasion de notre colloque. En attendant, souhaitons-nous de belles vacances estivales qui nous permettront de revenir plein d'énergie en septembre.

Johanne Dionne  
Présidente de l'AGS

## Conseil d'administration

**Mme Johanne Dionne,**  
PRÉSIDENTE  
**C.H.U.M., Hôtel-Dieu**  
514 890-8000 poste 15374

**Mme Anne-Marie Rancourt,**  
VICE-PRÉSIDENTE  
**CUSM-Hôpital Général  
de Montréal**  
514 934-1934 poste 43257

**Mme Lucie Lefebvre,**  
TRÉSORIÈRE  
**Hôpital Maisonneuve -  
Rosemont**  
514 252-3400

**Mme Andrée Pelletier,**  
SECRÉTAIRE  
**Steripro, directrice des  
opérations**  
514 954-4356 poste 208

**Mme Luce Lafrenière,**  
DIRECTRICE  
**C.H. Régional de Trois-Rivières**  
819 697-3333 poste 69805

**Mme Nicole Major**  
DIRECTRICE  
**CHUM – Hôpital Royal-Victoria**  
514 934-1934 poste 34174

**Mme Diane Lagacé,**  
DIRECTRICE  
**CHUQ**  
418 525-4444 poste 53533

**M. Gilles Brault,**  
DIRECTEUR  
**CHUM, Hôtel-Dieu**  
514 890-8128 poste 16815

**Mme Lucie Roussy,**  
DIRECTRICE  
**CHUQ – Centre hospitalier  
de l'Université Laval**  
418 525-4444 poste 47055

**M. Jacques Arsenault,**  
directeur  
**Hôtel-Dieu de Lévis**  
418 835-7121 poste 3475

## Sommaire

Les défis actuels de la stérilisation.....	3
Questions de normes.....	6
Des nouvelles du cegep St-Laurent.....	8
3 forfaits permettant de participer au colloque annuel 2008.....	9

# Les défis actuels de la stérilisation

Par Danielle Arsenault,  
journaliste mandatée par Produits Médicaux  
Johnson & Johnson.

En 2003, dans un hôpital de l'Alberta, sept patients ont contracté une infection bactérienne résistante aux antibiotiques. La raison ? Une procédure de stérilisation inadéquate, le cauchemar de tout professionnel de ce domaine. Cet incident malheureux met toutefois en évidence l'importance du travail effectué par les préposés à la stérilisation. S'il est vrai qu'ils doivent posséder de plus en plus de compétences hautement sophistiquées, ils doivent également ne jamais perdre de vue les normes qui régissent la pratique de leur métier. C'est la vie des patients de leur institution qui en dépend.

## Aucune marge d'erreur

De nos jours, la stérilisation n'est pas une mince tâche et ne peut se permettre de demi mesure. Pour soigner adéquatement leurs patients, les hôpitaux ont l'obligation de fournir des instruments médicaux stériles, ce qui exige des départements de stérilisation, un rendement absolu. Il n'y a pas de place pour l'erreur !

Par ailleurs, aux cours des dernières années, la stérilisation s'est grandement complexifiée. Malheureusement, force est d'admettre qu'au Québec, plusieurs préposés à la stérilisation n'ont pas de formation académique spécialisée. En milieu hospitalier, l'apprentissage se fait généralement au jour le jour. Dans ce contexte, il va sans dire que la marge d'erreur est plus grande. Il y a toutefois de l'espoir à l'horizon. Depuis 2004, un nouveau

programme d'études collégiales en technique de stérilisation est maintenant offert dans plusieurs collèges du Québec.

## Réduire l'utilisation de l'oxyde d'éthylène

La pression est aussi lourde sur les épaules des gestionnaires en stérilisation. En plus d'avoir à former leur personnel, ils doivent faire face à d'importants changements au niveau de leur pratique au quotidien. Depuis janvier 2007, Environnement Canada a mis en place des

Lignes directrices pour la réduction des rejets d'oxyde d'éthylène provenant de la stérilisation. L'objectif est de réduire d'au moins 99% des émissions brutes d'oxyde d'éthylène.

Même si ce gaz est considéré depuis 2003 comme une substance toxique et cancérigène et que tout instrument médical stérilisé avec cet agent stérilisant doit être aéré pour une période minimale de 12 heures, bon nombre d'établissements de santé québécois continuent de l'utiliser réguliè-

rement. Dorénavant, ils devront procéder à l'installation d'équipement de contrôle de la pollution pour traiter les rejets durant la stérilisation et l'aération ou réduire leur nombre d'utilisations.

En attendant que les hôpitaux québécois emboîtent le pas à la plupart de leurs homologues canadiens qui utilisent d'autres

**De nos jours, la stérilisation n'est pas une mince tâche et ne peut se permettre de demi mesure. Pour soigner adéquatement leurs patients, les hôpitaux ont l'obligation de fournir des instruments médicaux stériles, ce qui exige des départements de stérilisation, un rendement absolu.**

technologies de stérilisation plus sécuritaires, les gestionnaires en stérilisation québécois se retrouvent souvent devant certains dilemmes comme le souligne l'assistante-infirmière-chef à la stérilisation à l'Hôtel-Dieu du Centre hospitalier de l'Université de Montréal et présidente de l'Association des gestionnaires en stérilisation (AGS), Johanne Dionne. «Lorsque l'aération d'un produit stérilisé à l'oxyde d'éthylène est adéquate, il n'y a aucun danger pour les patients. Mais lors d'une urgence, il arrive que certains centres soient tentés d'utiliser un instrument médical avant que son temps d'aération soit complété. Ça pourrait donc être dangereux. Aussi, quelquefois les fabricants des dispositifs médicaux ne fournissent pas le temps d'aération requis, ce qui laisse les gestionnaires en stérilisation dans l'inconnu.»



### **Manque d'informations**

Face à cet absence d'information, les départements de stérilisation se tournent généralement vers les fabricants du stérilisateur, mais ces compagnies sont unanimes: ce n'est pas leur responsabilité, c'est au fabricant du dispositif médical de divulguer cette information comme

le confirme Madeleine Patenaude, consultante en enseignement clinique pour les produits de stérilisation chez Produits Médicaux Johnson & Johnson qui utilise le peroxyde d'hydrogène comme agent stérilisant. «Avant, nous avions un système qui nous permettait de valider la compatibilité des instruments médicaux avec notre technologie STERRAD®. Mais avec les années, nous nous sommes aperçus que les fabricants pouvaient changer des composantes d'un instrument médical tout en conservant le même numéro de série. Même minime, un tel changement peut affecter l'efficacité de la stérilisation. C'était donc impossible pour nous de garantir ou certifier la compatibilité d'un instrument médical avec nos techniques de stérilisation.»

### **Des normes au service de la stérilisation**

Johanne Dionne oeuvre dans le domaine de la stérilisation depuis 1994. Lorsqu'on lui confie le mandat de présidente de l'Association des gestionnaires en stérilisation, elle fait le constat suivant: «Je me suis aperçue que nos membres avaient à harmoniser et normaliser les pratiques de stérilisation dans leur établissement selon les normes canadiennes de stérilisation. Et ces normes stipulent que les préposés ou infirmières à la stérilisation doivent utiliser les informations fournies par les fabricants des dispositifs médicaux. Ce sont les fabricants qui doivent recommander comment stériliser leurs instruments en précisant clairement et par écrit le type de stérilisant à utiliser, le temps d'aération et le type de nettoyage», soutient-elle.

D'ailleurs, pour appuyer ses propos, elle révèle que lorsqu'un instrument médical est homologué par Santé Canada, le fabricant doit fournir plusieurs informations dont la façon de le stériliser.

Ces normes canadiennes sont donc la référence pour les gestionnaires en stérilisation au Québec. Donc, pas question d'interpréter. Chaque fois qu'un instrument médical doit être stérilisé, l'équipe du personnel en stérilisation doit s'assurer d'avoir par écrit les recommandations claires et précises du fabricant. Sans ces consignes, pas de stérilisation ! De plus, il serait sage de valider aussi cette information auprès des fabricants de stérilisateur pour plus d'assurance.

Madame Dionne est convaincue de la pertinence de cette approche. « C'est le fabricant qui a l'imputabilité de valider la façon de stériliser son matériel médical. Si un hôpital décide de stériliser un dispositif médical sans suivre les recommandations du fabricant, il devient imputable. C'est une procédure à haut risque », affirme-t-elle.

Et la loi semble donner raison à ce procédé. Depuis l'adoption du projet de loi 113 en décembre 2002, tous les établissements de santé ont l'obligation de déclarer tout incident ou accident susceptible d'entraîner des conséquences sur l'état de santé ou le bien-être d'un usager. « Si les normes de stérilisation en vigueur ne sont pas respectées, la situation devient un risque pour le patient et nous sommes tenus de rapporter cet événement au Comité de gestion des risques de notre établissement qui assure un suivi auprès du ministère », confirme-t-elle.

### **Un travail d'équipe**

Pour rallier tous les professionnels de la santé d'un établissement, madame Dionne suggère

tout d'abord de les sensibiliser à l'existence des normes canadiennes. Puis, les membres de l'équipe de stérilisation devraient travailler en collaboration avec les divers départements impliqués. « Maintenant, lors d'appels d'offre ou soumissions pour l'acquisition de nouveaux dispositifs médicaux, certains établissements se sont dotés d'une politique d'achat ayant la méthode suivante : Les experts du département de stérilisation sont consultés en regard des procédés de retraitement des dispositifs avant de procéder à l'achat. Et, ils exigent dans les devis que le mode de stérilisation soit clairement indiqué sans quoi, l'instrument ne sera pas acheté. Ils essaient aussi de privilégier des instruments qui ne requièrent pas une stérilisation à l'oxyde d'éthylène. Pour ce qui est des instruments déjà existants, ils font des démarches auprès des fabricants pour obtenir les informations requises. Dans certains cas, faute d'informations adéquates ou en présence d'un instrument utilisé couramment qui ne peut être stérilisé qu'avec l'oxyde d'éthylène, ils proposent au personnel médical des alternatives qui répondent mieux aux normes et exigences d'Environnement Canada. »

Bien qu'elle engendre un effort collectif appréciable, l'intégration des normes canadiennes dans la pratique quotidienne du département de stérilisation est primordiale car ultimement, c'est la qualité des soins aux patients qui est améliorée.

# Questions de normes...

## **AORN**

Perioperative Standards and Recommended Practices 2008 p. 584

### **Recommendation VI**

«Low – temperature gas plasma sterilization methods should be used for moisture-sensitive and heat-sensitive items and when indicated by the device manufacturer

#### **VI.a.1.**

**Written documentation of the acceptability of low-temperature gas plasma sterilization for specific devices should be obtained from the instrument manufacturer.»**

## **AORN**

Perioperative Standards and Recommended Practices 2008 p. 585

### **Recommendation VIII**

«Sterilization systems using ozone should be used for moisture and heat-sensitive items when indicated by the device manufacturer.»

## **Santé Canada**

Lavage des mains, nettoyage, désinfection dans les établissements de santé

**Vol 2458 – 1998 p. 20**

### **xi) Stérilisation**

«Il faut demander aux fabricants de stérilisateurs des instructions précises en ce qui concerne l'installation et l'utilisation de leur équipement. Les méthodes d'entreposage et de transport doivent assurer la stérilité du matériel jusqu'au point d'utilisation et les fabricants de stérilisateurs doivent indiquer précisément quels

instruments peuvent être stérilisés avec leurs machines. Les fabricants de matériel et d'instruments médicaux doivent recommander des méthodes de stérilisation précises.»

ANS / AAMI Standard

ST79 – 2006 p.42

**PIDAC document**

**Best Practice for Cleaning, Disinfection and Sterilization in all Health Care – April 2006 p.11**

**2. «Purchasing and Assessing Medical Equipment/ Devices and / or Products to be Subjected to Disinfection or Sterilization Processes**

2.3 All medical equipment / devices intended for use on a client/ patient/ resident that are being considered for purchase or will be obtained in any other way (e.g., loaned equipment/devices, trial or research equipment/devices, physician/ practitioner-owned, etc.) must meet

**The manufacturer must supply the following:**

Information about the design of the equipment/device

Manuals / directions for use

**Device-specific recommendations for cleaning and reprocessing of equipment/device**

Education for staff for use, cleaning and the correct reprocessing of the equipment/device

Recommendations for auditing the recommended process.»

#### ACNOR - Z314.2-01

##### **Stérilisation effective à l'oxyde d'éthylène dans les établissements de santé p. 7**

#### 4.4 Dispositifs stérilisables à l'oxyde d'éthylène

«Avant de stériliser un dispositif médical à l'oxyde d'éthylène, l'établissement de santé doit disposer de documents du fabricant attestant la validation de la stérilisation à l'oxyde d'éthylène pour ce dispositif. Il faut se procurer les recommandations du fabricant du dispositif relatives aux procédures de décontamination, aux paramètres de stérilisation et s'y confirmer».

#### ACNOR - Z314.3-01

##### **Stérilisation effective à la vapeur dans les établissements de santé p. 6**

«Avant de stériliser un dispositif médical à la vapeur, l'établissement de santé doit disposer de documents du fabricant attestant la validation de la stérilisation à la vapeur pour ce dispositif. Il faut se procurer les recommandations du fabricant du dispositif relatives aux procédures de décontamination, aux paramètres de stérilisation et s'y confirmer».

### EN COMPLÉMENT À CET ARTICLE, VOICI QUELQUES QUESTIONS À POSER AU FABRICANT D'UN STÉRILISATEUR MÉDICAL AVANT D'ACHETER LEUR APPAREIL

1. Les fabricants de dispositifs médicaux recommandent-ils ce système de stérilisation dans leurs instructions propres au mode de stérilisation en ce qui concerne la compatibilité des matériaux et la stérilité des dispositifs ?
2. Le fabricant du stérilisateur fournit-il un document qui démontre clairement les méthodes utilisées pour la validation de leur système et les résultats obtenus ?
3. Le système de stérilisation est-il validé pour la stérilisation des cystoscopes rigides et flexibles ?
4. Avez-vous consulté le manuel de l'utilisateur pour vous assurer qu'il indique clairement les paramètres de stérilisation spécifiques à certains dispositifs et les instructions pour stériliser les instruments avec canaux ?
5. Quels sont les éléments qui font partie du coût total de l'acquisition du stérilisateur (frais d'immobilisation, d'utilisation et d'entretien) ?

## ***Des nouvelles du cégep St-Laurent***

Encore une fois, la session hiver nous a permis de démarrer une nouvelle cohorte et déjà, le Collège planifie ses activités pour l'année scolaire 2008-2009.

Comme vous le savez déjà, les demandes d'embauche pour nos finissants sont très fortes et le recrutement peut donc s'avérer difficile. Afin que vous connaissiez un peu nos futurs diplômés, il pourrait être intéressant de combiner un stage avec une perspective d'emploi. La prochaine période de stage est du 17 novembre au 19 décembre 2008. Nous vous invitons à communiquer avec madame Thérèse Daoust (514 747-6521, poste 7525) dès le mois de septembre pour faire connaître votre intérêt et vos différents besoins.

Dans le même ordre d'idées, vous pouvez également utiliser notre service de placement en communiquant avec madame Mireille Landreville (514 747-6521, poste 7265). Par la suite, vous serez en mesure d'afficher directement vos offres en ligne sur le site Internet du cégep de Saint-Laurent.

Par ailleurs, soulignons que la prochaine formation en techniques de stérilisation sera offerte dès le mois de septembre, et que les cours seront offerts en soirée et les fins de semaine. Si vous connaissez des personnes intéressées, il faut leur mentionner que la période d'inscription débutera au mois d'août. Nous vous invitons à consulter notre site Web à l'adresse suivante:

LIENHYPERTEXTE "<http://www.cegep-st-laurent.qc.ca/sterilisation>" <http://www.cegep-st-laurent.qc.ca/sterilisation>

En terminant, nous désirons vous informer que nous sommes à élaborer un nouveau projet qui s'adressera à vos employés d'expérience désirant suivre l'AEC en Techniques de stérilisation dans un cadre où leurs compétences seraient reconnues. Cette démarche se nomme la reconnaissance des acquis et des compétences (RAC). Il s'agit d'un processus rigoureux d'évaluation permettant à un adulte de faire la démonstration qu'il possède les compétences visées dans un programme de formation spécifique. Il est de notre intention de développer les outils d'évaluation nécessaires et ainsi, en faire bénéficier vos employés désirant cheminer dans un cadre scolaire qui tiendrait compte de leurs compétences acquises au travail. Lors du prochain colloque de l'AGS à l'automne 2008, nous serons en mesure de vous dévoiler les modalités de ce projet ainsi que l'échéancier de mise en œuvre.

Vous assurant de notre entière collaboration, nous vous prions d'agréer l'expression de nos sentiments les meilleurs.

**L'équipe de la Formation continue  
Cégep de Saint-Laurent**

## **3 forfaits permettant de participer au colloque annuel 2008**

Lors de la dernière réunion des membres de l'exécutif de l'AGS, il a été décidé d'allouer des montants pour la formation en stérilisation.

La direction de l'AGS a décidé d'offrir 3 forfaits permettant de participer au colloque annuel 2008. Chaque forfait comprend une inscription au colloque, une chambre avec un lit double, deux petits déjeuners continentaux et deux dîners, le cocktail le jeudi soir ainsi qu'un montant de 50 \$ pour le souper du jeudi soir.

Afin de pouvoir participer au tirage, **vous devez être membre en règle de l'AGS**, donc être inscrit avant le 1<sup>er</sup> juin 2008. Les étudiants peuvent aussi participer s'ils sont inscrits avant la date mentionnée ci-haut.

La date limite d'inscription est le 5 septembre 2008 car le tirage aura lieu à la réunion de l'exécutif de l'AGS en septembre.

Le colloque aura lieu les 9 et 10 octobre 2008 à l'hôtel Mortagne à Boucherville.

Veillez noter que le forfait remporté **n'est pas transférable et non négociable.**

Pour vous inscrire, veuillez remplir le coupon-réponse ci-dessous et le retourner à madame Andrée Pelletier :

au numéro de télécopieur: 514 954-0701

ou par la poste à l'adresse suivante:

555, boul. René-Lévesque Ouest  
Suite 700  
Montréal (Québec)  
H2Z 1B1

Merci et bonne chance!

### COUPON DE PARTICIPATION

Nom du membre : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Téléphone: \_\_\_\_\_

Courriel : \_\_\_\_\_

### **SAVIEZ-VOUS QUE....**

La nouvelle édition de la norme Z314.8 sur la décontamination des dispositifs médicaux réutilisables est sortie en version anglaise (Decontamination of reusable medical devices) et la version française sera disponible à l'automne.

**NOUS SOMMES FIERS  
DE VOUS OFFRIR  
UN JOURNAL DE QUALITÉ  
MAIS NE POUVONS LE FAIRE SANS VOUS.**

Envoyez nous vos articles,  
expériences et feedback  
pour une prochaine publication.

Courriel: **HYPERLINK**  
<http://www.sterilisationags.com>  
[www.sterilisationags.com](http://www.sterilisationags.com)

Téléphone : 514 890-8000 poste 15374  
Mme Johanne Dionne  
Présidente de l'A.G.S.

**TARIFICATION PUBLICITAIRE 2008-2009**

*Le journal de l'Association des gestionnaires en stérilisation du Québec.  
Tarification des espaces publicitaires*

DESCRIPTION	DIMENSIONS	1 PARUTION	4 PARUTIONS (2 ANS)
Carte d'affaires noir & blanc	3 5/8" x 2 1/8"	125 \$	450 \$
1/4 de page	3 3/4" x 4 5/8 "	225 \$	800 \$
1/2 page	7 1/2" x 4 7/8 "	325 \$	1 200 \$



ADVANCED STERILIZATION PRODUCTS

## LE STÉRILISATEUR COMPACT À BASSE TEMPÉRATURE

CONÇU POUR SATISFAIRE AUX EXIGENCES DES  
HÔPITAUX ET DES CLINIQUES MÉDICALES

### *Le Système de Stérilisation* **STERRAD® NX™**

Avec plus de 170 stérilisateur **STERRAD®** installés au Canada, ADVANCED STERILIZATION PRODUCTS, une unité de Produits médicaux Johnson & Johnson, est fière de vous présenter le **STERRAD® NX™**.



Le **STERRAD® NX™** est équipé de la technologie brevetée de stérilisation à basse température pour articles sensibles à la chaleur et à l'humidité tels que des endoscopes flexibles et télescopes rigides. En plus, de par son format compact, le **STERRAD® NX™** offre la portabilité à une fraction du prix des appareils plein format. Le **STERRAD® NX™** offre la rapidité sans risques pour la santé du personnel et sans émissions toxiques pour l'environnement: les articles pré-emballés sont stérilisés en moins de 40 minutes.

*Le moment est arrivé.* La stérilisation à basse température peut être à la fois **RAPIDE, FACILE, SÉCURITAIRE, PORTATIVE** et **ABORDABLE.**

**POUR PLUS D'INFORMATION SUR LE STERRAD® NX™  
VENEZ RENCONTRER NOS SPÉCIALISTES AU KIOSQUE  
ASP LORS DE LA CONFÉRENCE DE L'ASSOCIATION DES  
GESTIONNAIRES EN STÉRILISATION**

PRODUITS MÉDICAUX

*Johnson & Johnson*

MEDICAL PRODUCTS

Québec: 1-800-668-9067

UNE DIVISION DE *Johnson & Johnson*, INC.

**STERRAD® NX™** est une marque de commerce